

<http://www.psychologuesenresistance.org/spip.php?article467>



les psychologues dont la formation comporte...

- LE METIER - CADRE JURIDIQUE DU METIER -

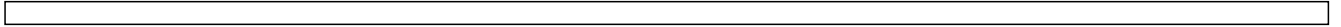


Date de mise en ligne : dimanche 20 mai 2012

Copyright © PSYCHOLOGUESENRESISTANCE - Tous droits réservés

Les Psychologues : psychothérapeute ? tous psychothérapeutes

les psychologues dont la formation comporte déjà un temps de stage tel que prévu par la loi n'ont aucun autre stage à effectuer pour pouvoir user du titre de psychothérapeute.



DECRET Décret n° 2012-695 du 7 mai 2012 modifiant le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute.

Cela ne change rien à la dévalorisation et déqualification de ceux qui exerçaient déjà des psychothérapies notamment les psychiatres et les psychologues.